

COMMUNE D'ALATA

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT
- Notaires associés –
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Louis-Valery VERGEOT, Notaire à AJACCIO, le 10 juin 2020, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Madame Marie Livia TAGNATI veuve CASASOPRANA demeurant à ALATA.

Née à ALATA le 5 octobre 1941 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé tant directement que du chef de son auteur, savoir son père Monsieur Jean Dominique TAGNATI né le 19 avril 1909 à BASTELICA et décédé le 13 avril 1996 à ALATA conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A ALATA (Corse du Sud)

Une parcelle de terre, cadastrée section B Lieudit REZZALE n°22 pour 03 a 62 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis Maître Louis-Valery VERGEOT